

BUREAU SYNDICAL DU 04 AVRIL 2023
COMPTE RENDU DETAILLE

Date de convocation : 29 mars 2023
Date de réunion : 03 avril 2023
Date d'affichage : 06 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 9

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, le Bureau Syndical s'est réuni en ses lieu et place habituels, sous la présidence de M. HIRAUX
Etaient présent(e)s : M. DECUYPÈRE, M. DURAND, Mme VIELPEAU, M. POLLIN, M. CHESNÉ, M. DEVAUCHELLE, Mme BADRÉ (en visioconférence), M. LECOMTE
Etait absente excusée : Mme RAIMBOURG
Secrétaire de séance : Mme VIELPEAU

REUNION DU 04 AVRIL 2023

Monsieur HIRAUX ouvre la séance à 18 h 10 et débute la lecture de l'ordre du jour du Bureau Syndical.

I Présentation par la société BeeOdiversity¹ des résultats de BeeOmonitoring (Biosurveillance par les abeilles) pollen 2022 – Le SMITOM : acteur de la biodiversité

M. DECUYPÈRE prend tout d'abord la parole afin d'expliquer la raison pour laquelle la préservation de la biodiversité a fait partie des choix du Syndicat, au travers notamment de la réalisation du parcours pédagogique. Il précise l'importance de la biodiversité, thème central du plan national français d'adaptation au changement climatique. Il évoque ensuite le rôle essentiel de l'abeille dans l'écosystème et les objectifs de l'analyse du pollen. Il confirme que la biodiversité est une richesse à conserver et aborde ensuite, à l'aide d'un PowerPoint ci-annexé, les sujets suivants :

- L'accompagnement financier par le Fonds Vert ;
- Les actions du Syndicat : l'installation de ruches, la nécessité de poursuivre l'aménagement du chemin de la biodiversité, la lutte contre les frelons asiatiques, la mise en œuvre d'actions concertées localement et mobilisatrices (ex : création d'un Atlas de la biodiversité).
- Les propositions pour 2023 :
 - L'analyse du pollen en prolongation de l'étude en 2023 mais basée uniquement sur l'analyse de la diversité végétale. En effet, l'analyse des polluants ne constitue qu'une photographie du territoire mais ne permet pas de connaître l'origine de la pollution.
 - La mise en place d'un plan de préservation de la biodiversité sur le site en mettant en œuvre la gestion des espaces verts du site accompagné des aménagements nécessaires tels que le ciblage sur les plantes à privilégier ainsi que la gestion des plantes invasives.

Se pose la question de l'accompagnement par BeeOdiversity pour le déploiement de ces actions.

Ainsi, en 2024 et au-delà, il pourrait être envisagé :

- La lutte des frelons asiatiques ;
- La mise en œuvre d'actions concertée localement ;
- La création d'un atlas de la biodiversité, ...

Après ces pistes de réflexions, M. DECUYPÈRE laisse la parole à M. Charles VALLET, Responsable France de la société Belge BeeOdiversity, pour la présentation des résultats de l'analyse environnementale par les abeilles que sa société a réalisée à la demande du Syndicat (PowerPoint de présentation ci-annexé).

- A. Dans une 1^{ère} partie, M. VALLET précise que BeeOdiversity est une société qui développe des projets et prodigue des conseils visant à favoriser la biodiversité avec une approche globale, innovante et scientifique tout en impliquant et en sensibilisant l'ensemble des acteurs concernés. BeeOdiversity a développé le Beeomonitoring qui consiste à surveiller l'environnement via des échantillons de pollen récoltés par les abeilles. Sa société est un cabinet d'études et de conseils plusieurs fois récompensé, agissant pour divers acteurs engagés et dans différents secteurs (les finances, l'eau, les infrastructures, l'agroalimentaire, l'énergie,

¹ « Bee » en anglais signifie « abeille »

etc.). Elle propose des solutions allant de la priorisation à l'action ciblée (analyse multi-sites, analyse site(s), conseils, actions, ...).

Le BeeOmonitoring, ou Biosurveillance par les abeilles, se base sur la méthodologie suivante :

1. Collecte : l'abeille est un drone naturel pour collecter des échantillons de pollen sur un territoire ;
2. Analyse : l'analyse du pollen permet de mesurer la biodiversité et la pollution ;
3. Présentation de la biodiversité et de la pollution ;
4. Recommandations et actions à mettre en œuvre.

B. Dans une 2^{ème} partie, M. VALLET définit la zone sur laquelle a porté cette étude : 700 ha soit un rayon de 1,5 km autour du CIT, ce qui représente l'espace de vie moyen des abeilles (identifié en rouge) et 3 km maximum (identifié en bleu) - Voir le PowerPoint.

Pour cette étude, il rappelle :

- Les 4 périodes (P) de référence :
 - P1 : Mi-avril/fin mai
 - P2 : Début juin/mi-juillet
 - P3 : Mi-juillet /fin août
 - P4 : Début septembre/mi-octobre
- Les analyses effectuées :
 - Biodiversité végétale intégrant la présence des espèces traces
 - Eléments traces métalliques (ETM)
 - Poly Chloro Dibenzo Dioxines & Furanes (PCDD/F)
 - PolyBromo Dibenzo Dioxines & Furanes (PBDD/F)
- L'utilisation d'un code couleur des indicateurs :
 - Rouge -> Action nécessaire
 - Jaune -> A approfondir
 - Vert -> Maintenir l'effort
 - Gris -> Période non analysée.

M. VALLET présente ensuite les résultats détaillés de cette étude sur les 4 périodes (P) de références en ce qui concerne :

- **La diversité végétale** : 16 à 28 espèces ont été détectées, réparties dans 8 à 12 familles ; la proportion de plantes sauvages est supérieure à 50 % sauf en P1. Deux espèces invasives ont été détectées : le Galéga officinal et le Robinier faux-acacia.
- **Les Eléments Traces Métalliques (ETM)** : 12 éléments ont été détectés ; la concentration de 5 d'entre eux est supérieure à la moyenne des sites monitorés par BeeOdiversity ; aucune concentration n'est toutefois supérieure à la limite maximale de résidus (LMR). Selon M. VALLET, **les résultats sont très bons, voire exceptionnels, très en dessous des normes très strictes de santé environnementale.**
- **les Poly Chloro Dibenzo Dioxines & Furanes (PCDD/F)** : la somme des PCDD/F est supérieure à la LMR pour les 4 périodes étudiées ; on note la présence significative de PCBP-DL en P3 et P4.
- **les PolyBromo Dibenzo Dioxines & Furanes (PBDD/F)** : La somme des TEQ (Toxic Equivalent Quantity c'est-à-dire, la quantité équivalente toxique) des PBDD/F est égale au WHO-TEQ de 2005 (0.839 ng/kg)² (donnée de référence).

C. Dans une 3^{ème} partie, M. VALLET expose les études de cas et les perspectives 2023 quant à l'impact positif sur le territoire local. BeeOdiversity peut prodiguer des conseils et des solutions, préconiser des mesures et des actions. Il s'agirait là d'un projet de territoire.

Un échange s'instaure entre les élus et M. VALLET.

Mme VIELPEAU s'interroge : au bout de combien de temps les préconisations portent-elles leurs fruits ? Comment positionne-t-on les ruches ? Mme VIELPEAU estime qu'une action collective serait intéressante notamment en ce qui concerne le territoire de la CAPM.

Mme BRUN pense qu'il serait nécessaire de mettre en œuvre un projet global, tant au niveau du végétal que du métal. Faut-il prévoir l'arrachage des plantes invasives ? Les marres sont également des outils de

² Nanogramme /kilogramme

biodiversité. Il s'agit là d'un vrai projet de territoire. L'étude de BeeOdiversity pourrait bénéficier d'une prise en charge par le Fonds Vert.

Mme BRUN donne ensuite des nouvelles des frères MARTIN de la société Abeilles et Miel, apiculteurs notamment des ruches du CIT. Elle a reçu un courrier de remerciement de leur part pour la subvention exceptionnelle versée par le Syndicat. Grâce à cette aide financière, ils ont pu acheter 58 essaims. Deux ruches ont été installées sur le site de Coulommiers. Ce sont des outils de sensibilisation pour les enfants.

M. HIRAUX considère qu'une analyse du sol est à compléter car il y a des sols plus réceptifs que d'autres. M. VALLET va regarder le type de sol et, en fonction, adaptera les préconisations. Il ajoute que sa société se lance depuis peu sur l'étude des microorganismes.

Selon Mme BARTHE, une première expérimentation donnera une orientation et pourra être reproduite si besoin. Mme BRUN estime que les communes voisines peuvent être associées, tout comme la CAPM. Ce que confirme Mme VIELPEAU : Meaux représente 15 km², rappelle-t-elle, ce qui serait un super projet.

Mme BADRÉ considère que le Syndicat n'a pas vocation à prodiguer des conseils en matière de biodiversité car sa mission première est bien le traitement des déchets. Elle demande si les analyses qui ont toujours été réalisées jusqu'à présent seront conservées. Mme BARTHE répond que les analyses relatives au lichen et aux retombées atmosphériques permettront d'identifier si le CIT en est la cause dans la zone. M. VALLET précise qu'un échantillonnage est fait sur 8 mois sur une même surface. Le miel est récupéré constamment.

Mme BADRÉ ne veut pas culpabiliser la population en donnant des directives. Il faut faire attention dans le discours qui est tenu. Par exemple, demander à ne pas tondre sa pelouse pour conserver le trèfle. M. HIRAUX répond que le discours est basé sur l'idée que le Syndicat traite les OM dans le respect de l'environnement. Il faut continuer à sensibiliser la population en donnant l'exemple dans ce qui est fait autour du SMITOM pour préserver l'environnement. Il poursuit en indiquant que les élus ont tous fait quelque chose dans leurs communes pour l'environnement.

Mme BADRÉ rappelle qu'il faut limiter les coûts. Il est nécessaire de rester prudent pour ne pas augmenter la charge des adhérents.

M. VALLET donne l'exemple de Châlons-en-Champagne, ville avec laquelle il travaille depuis 2 ans. La 1^{ère} année, cette commune a pratiqué les fauches tardives surtout dans le but d'éviter les incendies en périodes chaudes et sèches. Et cette pratique a un impact sur la biodiversité. L'année suivante, seuls des îlots ont été préservés. Ce qui génère moins de travail pour les agents techniques et moins de coûts.

N'ayant plus de question, M. HIRAUX remercie M. VALLET pour son intervention et le libère à 19h30.

Mme BRUN interroge les élus : faut-il poursuivre le partenariat avec BeeOdiversity pour 2023 ?

Mme BADRÉ demande le coût de cette étude : 20.000 €, qui en outre seront subventionnés, précise M. DECUYPÈRE. Mme BADRÉ s'étonne toutefois que l'on fasse appel à une société Belge et non à une société Française. Mmes BRUN et BARTHE précisent qu'il n'existe aucune société française proposant ce type de service. Mme BADRÉ comprend et reconnaît que pour 20.000 €, il n'y a pas de sujet : cette somme n'impacte pas le budget du SMITOM. En revanche, elle refuse de recevoir des injonctions du Syndicat en tant que commune et adhérent. Elle émet le souhait qu'un projet global soit réalisé mais uniquement sur le territoire du Syndicat. M. HIRAUX répond que c'est notre but, pas de dirigisme mais tenir plutôt un rôle incitatif. M. DEVAUCHELLE est volontaire pour sa ville. Mme VIELPEAU dit être également très intéressée, en tant qu'élue de Meaux. Elle a pris les coordonnées de M. VALLET et va contacter le responsable des Espaces verts de sa commune. Elle souhaite communiquer auprès de la population Meldoise sur le pourquoi et comment la préservation de la biodiversité est une nécessité.

Mme BADRÉ dit avoir été particulièrement séduite par la présentation qui vient d'être faite. Cependant, sur le fond ce n'est pas aux élus du Syndicat de donner des préconisations et des conseils en matière de biodiversité. M. HIRAUX approuve.

Mme BRUN ajoute qu'elle fera suivre le courrier des frères MARTIN car elle estime qu'il y a matière à réflexions.

II INSTITUTIONNEL

• Compte-rendu du Bureau Syndical du 07 mars 2023

Les membres du Bureau approuvent ensuite à l'unanimité le compte-rendu du Bureau Syndical du 07 mars 2023.

- **Décisions du Président (n° 2023-14 à 2023-17)**

Les membres du Bureau examinent et valident les décisions du Président.

III EXPLOITATION - M. DECUYPÈRE / M. DURAND

- **Bilan 2022 – Présentation des principaux points / Actualité / Tableau de bord à l'aide du PowerPoint ci-annexé.**

M. DECUYPÈRE assure la présentation du bilan Cdt et PTS..

En ce qui concerne les analyses des lichens et des retombées atmosphériques, il est observé des augmentations des niveaux. Elles restent cependant très mesurées. Sur une question de Mme BADRÉ, Mme BARTHE répond que la présence de métaux n'est pas forcément due au CIT. En effet, elle peut être due au trafic routier, aux barbecues, aux feux de cheminée, ... Quoiqu'il en soit, en cas de dépassement, les pénalités sont appliquées à SOMOVAL.

Concernant le bilan chaîne de tri, M. DECUYPÈRE annonce que le taux de refus en sortie du centre de tri de Villers-Saint-Paul a été particulièrement élevé en 2022 : le taux est de 24,63 % contre 19,83 % en 2021. Ce qui prouve qu'il y a toujours à faire sur le tri, commente M. HIRAUX. Il y a du relâchement, confirme M. DURAND. Mme BRUN estime qu'il faut davantage communiquer sur les refus de tri ; il faudrait aller plus loin dans la réflexion avec Citéo.

M. DURAND poursuit par la présentation du bilan des déchèteries. Concernant les faits marquants, il remarque que le Syndicat travaille dans le même état d'esprit avec AUBINE.

Lorsque M. DURAND aborde le sujet des Déchets Diffus Spécifiques (DDS), M. DEVAUCHELLE fait part d'un cas auquel sa commune est confrontée : ses services ont récupéré sur la voie publique, un fût en métal de 200 litres contenant de l'huile de vidange. Que peut-il en faire ? Mme BARTHE doit vérifier les quantités autorisées par le contrat de l'éco organisme. M. JAQUET contactera M. DEVAUCHELLE afin de voir ce qu'il est possible de faire. Mme BRUN fait remarquer que ce cas est normalement prévu par les filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) : les fabricants ont l'obligation de mettre en place des filières de tri adaptées. Les artisans devraient pouvoir bénéficier d'une solution.

IV PRÉVENTION – M. POLLIEN

- **Bilan 2022 – Présentation des principaux points / Actualité / Tableau de bord à l'aide du PowerPoint ci-annexé.**

M. POLLIEN assure la présentation de ce point. Il aborde les sujets suivants :

- Les temps forts de la politique de prévention du Syndicat, depuis 2008 : le SMITOM est orienté vers une politique forte de compostage individuel : 542 composteurs distribués en 2022, dont plusieurs gratuitement au cours de la Journée Environnement Partage (JEP) et la quinzaine « Tous au Compost » ; depuis 2008 : 9.587 composteurs acquis par les particuliers + 760 personnes formées au compostage.
- La politique de déploiement du compostage partagé : basée sur des opérations de compostage de proximité gérée par les habitants sur 11 sites en 2022 ; au 31 décembre 2022, le territoire comptait 56 sites partagés.
- La politique de déploiement du compostage pédagogique porte sur la sensibilisation du jeune public à travers des animations scolaires et la mise en place de 16 composteurs pédagogiques supplémentaires dans les établissements scolaires ou Centres de Loisirs (soit au total 91 composteurs pédagogiques sur tout le territoire).
- La gestion des déchets verts : 105 subventions broyeur à végétaux ont été allouées à des particuliers (313 depuis 2020) ; le broyeur du Syndicat a été emprunté par 3 communes (Chambry, Crégy-Lès-Meaux et Luzancy) ; du broyat a été distribué en libre-service durant la quinzaine « Tous au Compost ! » dans les déchèteries d'Ocquerre, Meaux et Bailly-Romainvilliers.
- La lutte contre le gaspillage alimentaire s'est effectuée au travers : du concours « Ensemble contre le gaspillage alimentaire » destiné aux collégiens pendant la SERD, de 2 Disco Soupes et de l'intervention du Syndicat dans 8 cantines.
- L'Eco consommation / Réutilisation / Réemploi / Réparation : 34 établissements ont participé à l'opération « les petits cartons de Noël », 1.770 boîtes ont été collectées et distribuées à des associations caritatives ; des ateliers axés sur la prévention ont été proposés (produits ménagers et cosmétiques faits « maison ») ; 24,8 tonnes de textile ont pu être récupérées grâce à la société

coopérative et participative Le Relais ; 6,76 tonnes d'équipement et d'objets ont également été récupérés par ARILE et Horizon (filière du réemploi).

- Sensibilisation / Animations : 46 % des interventions de la cellule Animation du Syndicat auprès du public au travers d'ateliers, de stands et d'animation, ont porté sur la limitation de production de déchets sur tout le territoire ; les animations scolaires sont particulièrement prisées.
- Communication : une vidéo sur le thème du compostage a été développée ; des outils ont été créés pour les référents compostage ; le 1^{er} apéro compostage s'est déroulé le 30 septembre au SMITOM avec 30 participants.

M. POLLIEN aborde ensuite l'élaboration du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) :

- Le diagnostic du PLPDMA a été présenté au cours de la réunion du 10 mars 2022, puis d'autres réunions se sont succédées au cours de l'année ;
- 6 axes de travail ont été déterminées, dont 1 portant sur les actions prioritaires à mener durant 2023.

M. POLLIEN poursuit par un point d'étape sur l'étude Biodéchets. Il précise que :

- Des réunions de travail ont été menées en concertation avec les adhérents et 2 structures, Les Alchimistes et UpCycle ; Sollicité par la Région Ile-de-France, le SMITOM a participé à 2 colloques.
- L'étude des biodéchets a laissé apparaître un gisement d'évitement élevé dans les OMr (Ordures Ménagères résiduelles), à la fois en ce qui concerne les emballages ménagers, les déchets végétaux et les encombrants /tout venant.
- Les actions Biodéchets sont confortées au travers de l'étude Biodéchets ;
- Les perspectives portent sur une gouvernance participative.

V COMMUNICATION / ANIMATION - M. DEVAUCHELLE / M. LECOMTE

- **Bilan 2022 - Présentation des principaux points / Actualité / Tableau de bord à l'aide des PowerPoints ci-annexés.**

M. DEVAUCHELLE assure la présentation du point relatif à la communication. Il aborde les sujets suivants :

- Les 3 parcours pédagogiques : présentation aux élus le 26 novembre 2022, finalisation des outils destinés aux différents espaces et élaboration des supports pédagogiques. M. DEVAUCHELLE fait part de l'expérience d'une classe de sa commune à l'escape-game : les élèves ont apprécié.
- Les événements 2022 :
 - « *Tous au compost !* » : initiation au compostage, remise de composteurs, distribution gratuite de broyat, ...
 - Journée Environnement et Partage (JEP) organisée par le SMITOM le 10 juin ;
 - Semaine du Développement Durable (SDD) avec son 1^{er} apéro compostage au SMITOM le 30 septembre et le lancement du 1^{er} atelier « *Mes petits gestes pour la planète* » le 1^{er} octobre, le 2^{ème} en novembre et le 3^{ème} en décembre ;
 - la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) avec le lancement du concours vidéo sur le thème du gaspillage alimentaire. La production sera vue au cours de la JEP du SMITOM le 10 juin ;
- Les perspectives 2023 :
 - Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : accompagnement du service Prévention pour le déploiement des actions retenues. La consultation publique a généré 110 contributions concernant essentiellement la collecte. Il en découle cependant plusieurs interventions à entreprendre.
 - Campagne « *Refus de de Tris* » diffusée au cours de cette année par le biais de 8 visuels. M. HIRAUX demande sous quelles formes, quels supports seront-ils diffusés ? Ces documents seront adressés à nos adhérents de façon dématérialisée. Mme BRUN insiste sur le rôle incitatif du Syndicat envers nos adhérents.
M. DURAND intervient sur l'affiche « *Emballages imbriqués pas recyclé !* » : il faut en effet compacter et non imbriquer. Concernant le textile, il indique également que sur COVALTRI, plus de 9 tonnes de vêtements supplémentaires ont été collectés dans les bornes ad hoc. M.

HIRAUX reconnaît cependant qu'il y a encore beaucoup à faire avec le verre. D'où l'importance de prévoir la collecte des 3 flux sur un même site.

- Exploitation : accompagnement du service Exploitation et mise à jour des informations sur les flux acceptés en déchèteries.
- Zoom sur la campagne « Refus de Tri » en cours de finalisation.

M. LECOMTE assure ensuite la présentation du point relatif à l'animation. Il aborde les sujets suivants :

- L'évolution des animations : une nouvelle équipe a été constituée du fait de l'arrivée de 3 éco-animateurs et a sensibilisé 11.039 personnes en 2022.
- Le type d'animations : essentiellement en milieu scolaire (72 %) et lors de manifestations (14 %, soit 3 fois plus qu'en 2021). Au total, le nombre des animations reste identique à celui de l'année dernière.
- Les principaux axes de travail hors milieu scolaire : sensibilisation des familles de l'épicerie solidaire de Villenoy, « *Nettoyons la nature* », ateliers pour les familles *Zéro déchet* de la CCPMF.
- Les thématiques abordées : le tri (35 %), la sensibilisation à la lutte anti-gaspillage (25 %) et le compostage (20 %).
- Le type de public : les enfants représentent 70 % du public sensibilisé ; évolution progressive des interventions auprès du grand public ; mise en œuvre du Syndicat pour répondre aux demandes des communes et associations.
- Sensibilisation du public Enfance – Jeunesse : près de 300 animations (+7 % dans les écoles élémentaires) :
 1. Public Enfance : grand succès dans les classes de CE2 au CM2 de l'animation « L'aventure des déchets » à la demande des enseignants ; mise en place de prêt de matériel pédagogique (prêts en 2022).
 2. Public Jeunesse : 5 thématiques ont été abordées dans les collèges et lycées : anti-gaspi, compostage, éco-conso, général, tri ; des supports sont également mis à la disposition des établissements.
- Sensibilisation au gaspillage : 8 cantines ont sollicité le SMITOM pour quantifier les déchets ; 1.282 enfants sensibilisés.
- Répartition sur le territoire : surreprésentation de la CAPM (34 % des personnes sensibilisées, soit 33 ‰ des habitants de l'EPCI) et de COVALTRI (35 % des personnes sensibilisées soit 26 ‰ des habitants de l'EPCI) ; les animations scolaires, périscolaires et en cantines sont majoritaires dans les 5 EPCI³
- Focus sur TerraCycle : l'opération a permis de récolter en 2022, 568,8 Kg de gourdes et stylos, participation de 18 établissements dont 12 sur la CAPM. Hausse du nombre de stylos. Cette action permet aux participants de gagner des points à convertir pour faire des dons à des associations ou à la coopérative de leur école.

M. DECUYPÈRE demande comment est recyclé un stylo. Mme BARTHE indique qu'il est broyé et recyclé pour faire par exemple du mobilier ;
- Perspectives : les objectifs de la cellule Sensibilisation et Animation sont au nombre de 4 :
 1. Assurer une bonne représentativité sur le territoire du SMITOM ;
 2. Permettre au public de maternelles d'appréhender les notions liées au développement durable ;
 3. Favoriser les rencontres intergénérationnelles pour échange sur les thématiques de tri et de prévention ;
 4. Développer des supports de sensibilisation sur de nouvelles thématiques.

Les axes prioritaires concernent le PLPDMA (travail transversal notamment avec le pôle Prévention) et l'ouverture du parcours de visite du CIT.

VI INFORMATIONS GENERALES

- **Synoptique des courriers départ**

Un point a été fait aux membres du Bureau sur le synoptique des courriers.

- **Agenda**

Un point a été fait aux membres du Bureau sur les réunions à venir.

³ Pour rappel : la CC2M a intégré COVALTR77 le 1^{er} janvier 2023

- **Questions diverses**

M. HIRAUX évoque tout d'abord la réunion d'échange du 27 mars concernant le projet de raccordement de KNAUF à l'UVE, en présence d'ENGIE, SOMOVAL, SAGE Engineering et l'avocat spécialisé du Syndicat. Le dossier avance très vite.

M. HIRAUX fait part ensuite de sa rencontre avec le Président de Valor'Aisne, en présence de Mme BRUN, le 29 mars dernier, à la mairie de Montgé-en-Goële. Les 4 perspectives lui ont été données. Ce dernier a confirmé qu'aucun CIT ne sera édifié sur le territoire de ce syndicat départemental. Il est convenu de se tenir au courant de l'articulation juridique pour un engagement d'au moins 20 ans et d'un minimum de 36.000 tonnes. La base juridique sera une convention de groupement d'autorités concédantes, avec possibilité de financement.

Enfin, M. HIRAUX informe les membres du Bureau Syndical de l'annulation du Comité Syndical du 18 avril prochain, faute de points à l'ordre du jour.

M. HIRAUX lève la séance à 21 h 12.